

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PÊCHES ET
DES INDUSTRIES ANIMALES

SECRETARIAT GENERAL

CENTRE NATIONAL DE FORMATION ZOOTECHNIQUE
ET VETERINAIRE DE FOUMBAN

DIVISION DE LA SCOLARITE ET DE LA COOPERATION

SERVICE DE LA SCOLARITE ET DE LA COOPERATION



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES AND
ANIMAL INDUSTRIES

GENERAL SECRETARIAT

NATIONAL CENTRE FOR ANIMAL HUSBANDRY AND VETERINARY
TRAINING FOUMBAN

DIVISION OF ACADEMIC AFFAIRS AND COOPERATION

ACADEMIC AFFAIRS AND COOPERATIONSERVICE

Site: www.cnfzv-foumban.cm E-mail : cnfzvfoumban@gmail.com BP : 130 Fouban Tel : (237) 243 72 84 40 ; (237) 243 72 84 41.

No /C/MINEPIA/SG/CNFZV.F/DSC/SSC

Fouban, le 12 Octobre 2021

LETTRE D'ENGAGEMENT POUR LE REGIME DE L'INTERNAT

Je soussigné(e),,
élève Technicien/Apprenant au CNFZV de Fouban en classe de

Tel : Adresse des parents :

.....Tel.....m'engage à:

- 1) A disposer d'une copie et respecter intégralement le règlement intérieur de l'école et du mémento des fautes et sanctions applicables au CNFZV de Fouban ;
- 2) Prendre soin de tout matériel mis à ma disposition et consigné dans le registre d'inventaire. Si ce matériel vient à être détérioré du fait de ma faute, je dois de le remplacer/réparer, sinon l'administration se réserve le droit de prendre des sanctions à mon égard ;
- 3) Participer à la propreté du dortoir, du bloc administratif et des alentours suivant un planning de travail établi par le Maître d'internat
- 4) Répondre au contrôle de présence effectué par le responsable de l'internat ou de l'administration ;
- 5) Préparer uniquement avec le réchaud à pétrole ; pas de plaque à gaz ou plaque électrique et les chauffe eau.
- 6) Laisser les clés de ma chambre au Responsable de l'internat avant de me déplacer lors des congés ou bien lorsque que je quitte définitivement l'internat au terme de ma formation. Cosigner le quitus avec le Maitre de l'internat qui me libère de tout engagement vis-à-vis de l'administration ;
- 7) Obtenir au préalable une autorisation de sortie de l'internat à travers une demande adressée au Directeur S/C du responsable de l'internat. Cette demande doit parvenir au Directeur dans un délai minimum de 48H. Toute absence non justifiée de l'internat m'expose au renvoi de l'internat en dehors des autres sanctions disciplinaires ;
- 8) Ne jamais pratiquer le vol, les bagarres, le langage ordurier, la sorcellerie, la magie sous peine du renvoi de l'internat et de l'établissement.

Lu et approuvé à Fouban, le

Nom et signature de l'élève /apprenant